



Monseigneur André GUEYE
ÉVÊQUE DE THIÈS

Place du Trésor
B.P. 3004

THIÈS – (Sénégal)
Tél. : 33 951 13 41 / Fax : 33 951 37 83
e-mail : evethies@orange.sn

Prot. N. 02 / 2020 / A.G

DECRET
PORTANT CREATION DE CELLULE
D'ECOUTE ET DE SENSIBILISATION SUR LES ABUS SEXUELS

MGR ANDRE GUEYE, EVEQUE DE THIÈS

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Evêque diocésain ;
- Vu les canons 145 à 196 relatifs aux Offices ecclésiastiques ;
- Vu les canons 460 à 572 relatifs à l'organisation interne des Églises particulières;
- Vu le Directoire pour le Ministère pastoral des Evêques "*Apostolorum Succesores*" aux numéros 158-160 ;
- Considérant la forte recommandation du pape François dans sa lettre apostolique sous forme de Motu proprio « *Vos estis lux mundi* » (art. 2) ;

DECRETE

Art. 1 : un bureau pluridisciplinaire est créé, dans le diocèse de Thiès pour la prévention, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement relatifs aux abus sexuels.

Art. 2 : La cellule ainsi créée comprend :

- **Abbé Vincent SÈNE**, Vicaire forain du Baol, domicilié à la Paroisse Sainte Croix de Bambey, *Président* ;
- **Abbé Joseph Maïssa GUEYE**, Vicaire forain du Nord, Secrétaire du Conseil presbytéral, domicilié à la Paroisse Saint Charles Lwanga de Pandiènou-Léhar, *Vice-président et Secrétaire* ;
- **Abbé Aloyse SÈNE**, Vicaire judiciaire (Official) du Tribunal Interdiocésain de Thiès et Chancelier, domicilié à Thiès, *membre* ;
- **Sœur Léocadie CISSOKO**, Religieuse Ursuline de l'Union Romaine, Directrice d'école, domiciliée à Thiès, *membre* ;
- **Dr Joao Armindo DA VEIGA**, Directeur et Médecin-Chef de l'Hôpital Saint Jean de Dieu (HSJD) de Thiès, domicilié à Thiès, *membre* ;
- **M. et Mme PREIRA**, respectivement **Pierre et Rachel**, des Équipes Notre-Dame, domiciliés à Diassap, *membres*. **M. PREIRA** est fonctionnaire à la retraite et catéchiste. **Mme PREIRA** est Sage-femme d'État à la retraite, technicienne supérieure en santé (Enseignement-Administration) et enseignante à l'École d'Infirmiers et Infirmières « Mgr DIONE » (EIID) de Thiès.

Art. 3 : Le présent décret qui sera publié dans toutes les Églises paroissiales et Structures du Diocèse, prend effet à compter du 19 mars 2020, en la fête de Saint Joseph, Époux de Marie et Protecteur de la famille.

Fait à Thiès, le 05 mars 2020

Abbé Aloyse SENE

DIOCÈSE DE THIÈS
LE CHANCELIER

CHANCELIER



Mgr André GUEYE

ÉVÊQUE DE THIÈS